



FAMILLES DE FRANCE

SECTEUR CONSOMMATION

Enquête rentrée scolaire

2016 - 2017



www.familles-de-france.org/RS_2016

17 Août 2016

Contact : Patrick Chrétien : 06.42.18.05.74

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org
N° SIRET 784411829 00012 – APE 8899B

SOMMAIRE

	Pages
1. Comment l'enquête est-elle conduite ?	3
2. Résultats de l'enquête 2016	4
2.1. Coût de la rentrée scolaire	
2.2. Coût moyen par type de commerces et catégorie de produits	
3. Evolution par rapport à la rentrée 2015	6
4. Analyse par catégorie de produits	7
5. Analyse par circuit de distribution	8
6. Qualité de l'accueil en magasin	9
7. Nos conseils pour limiter les frais de la rentrée	10
8. Les achats de fournitures scolaires sur internet	11
9. Les tendances pour la rentrée scolaire 2016/2017	12
9.1. Les tendances des fournitures	
9.2. Les fournitures « écologiques »	
9.3. Les nouveautés	
9.4. Fournitures basiques versus fournitures fantaisies	
9.5. Les cartables	
9.6. Les offres de remboursement, reprise du cartable : que valent –elles réellement ?	
10. L'allocation de rentrée scolaire (ARS)	18
10.1. Conditions d'attribution	
10.2. Paiement	
10.3. Améliorations	
10.4. Non revalorisation	
11. Les thèmes des familles pour la rentrée	21
12. Les effectifs de la rentrée 2016	23
12.1. Effectifs	
12.2. Quelques tendances à souligner	
13. Annexes	24

1. Comment l'enquête est elle conduite ?

Pour la 32^{ème} année consécutive, Familles de France a réalisé son enquête sur le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6^{ème}.

L'objectif de cette enquête est triple :

- 1- Suivre l'évolution du coût de la rentrée au fil des années dans l'ensemble des magasins et sur les sites Internet ;
- 2- Conseiller les familles pour l'achat des fournitures scolaires ;
- 3- Veiller au bon rapport qualité-prix des articles.

Pour les magasins, le mode de réalisation de l'enquête est inchangé depuis l'origine. Depuis la première quinzaine de juillet, des adhérents bénévoles « Familles de France », relèvent dans leur ville respective et dans chaque circuit de distribution, le prix des articles de rentrée, suivant une liste type préétablie (Annexe 1).

Cette liste type est composée de **45 références scolaires** réparties comme suit :

- 17 fournitures papetières ou de classement (cahiers, classeurs, ...)
- 25 fournitures non papetières (équipement de la trousse, cartable, calculatrice, ...)
- 3 articles de sport (un jogging, une paire de chaussures de sport, deux paires de chaussettes)



Nous demandons aux enquêteurs de respecter scrupuleusement la désignation de l'article et de relever le prix de la référence correspondant au bon rapport qualité prix, pour une durée d'utilisation d'au moins 1 an.

Chaque année, nous pondérons nos résultats selon deux critères, les catégories de magasins et la répartition de la population sur l'hexagone :

- Le prix moyen, de notre liste, obtenu pour chaque catégorie de magasin est ainsi ventilé :
 - Hypermarchés : 48%
 - Supermarchés et magasins populaires : 32%
 - Magasins spécialisés : 20%

De même, le prix moyen obtenu en Ile-de-France et dans le reste de la France est également ventilé conformément à la répartition de la population sur le territoire français :

- Ile-de-France : 18%
- Reste de la France : 82%

Le coût de la rentrée ainsi déterminé prend en compte la variation des prix à la consommation mais également, dans la limite du cadre fixé par la liste des 45 articles, l'évolution de l'offre en rayon et la perception relative que chacun peut avoir du bon rapport qualité prix.

Cette année, nous avons reçu 260 enquêtes provenant de 35 départements et réparties comme suit :

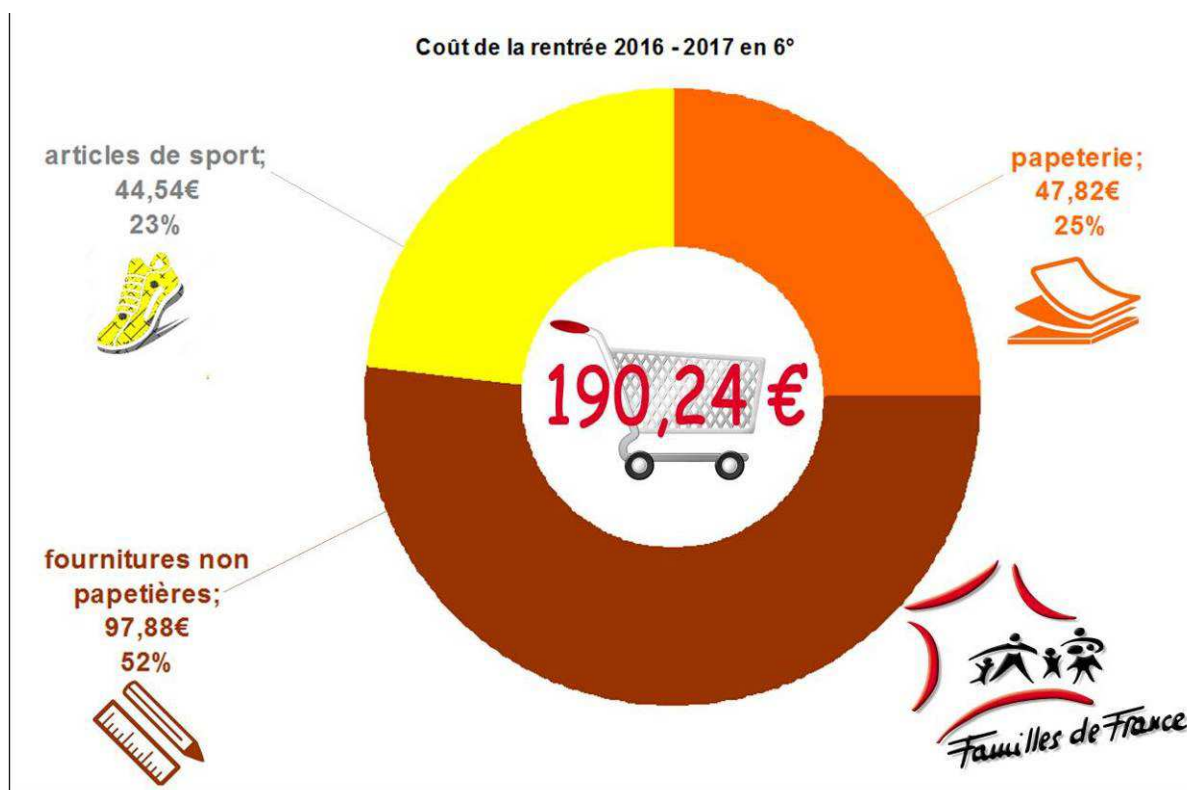
- 54 magasins de détail
- 91 supermarchés et grands magasins¹
- 115 hypermarchés².

¹ Cette catégorie concerne les magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m² et les magasins populaires de centre ville tel que Monoprix

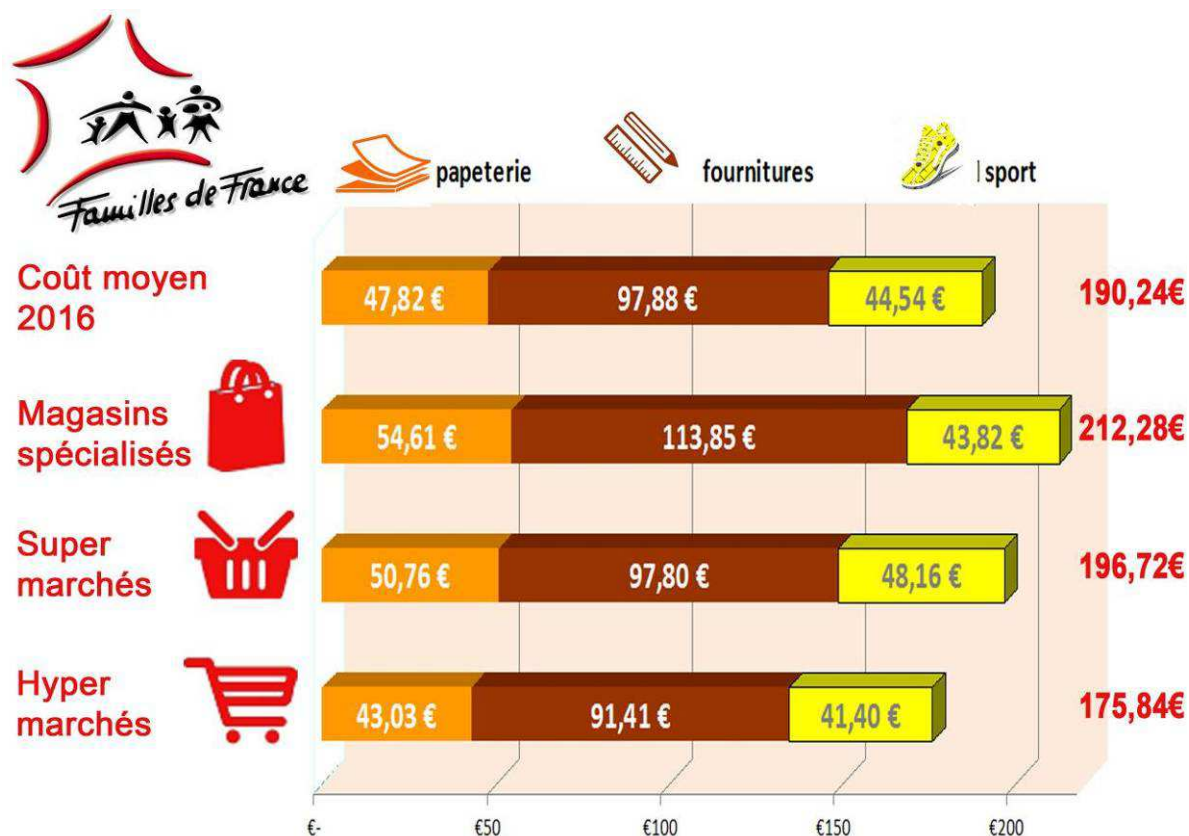
² Les hypermarchés ont une surface de vente supérieure à 2 500 m² alors que celle des supermarchés est inférieure

2. Résultats de l'enquête 2016-2017

2.1 Le coût de la rentrée scolaire 2016 s'élève à 190,24 € (soit 0,18 € de moins qu'en 2015)



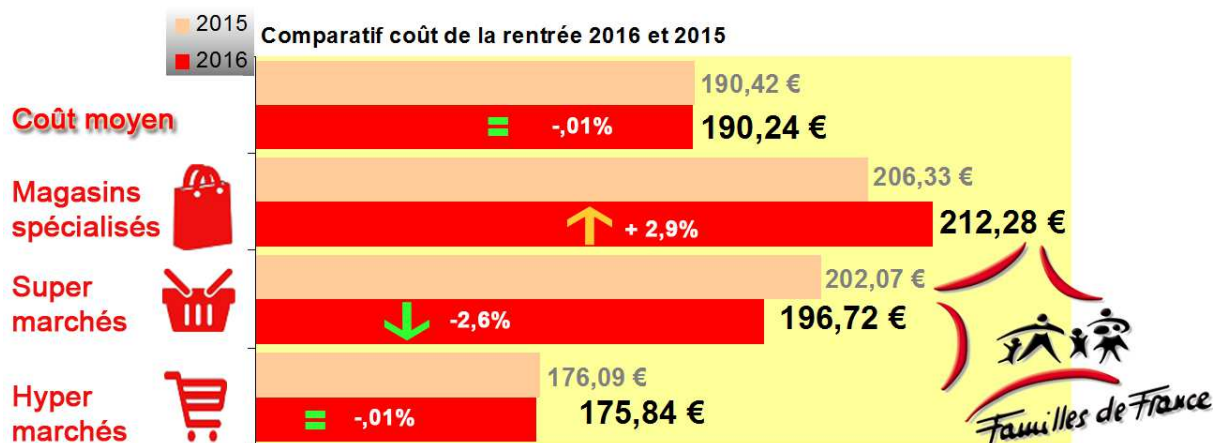
2.2 Coût moyen par type de commerces et catégorie de produits en 2016



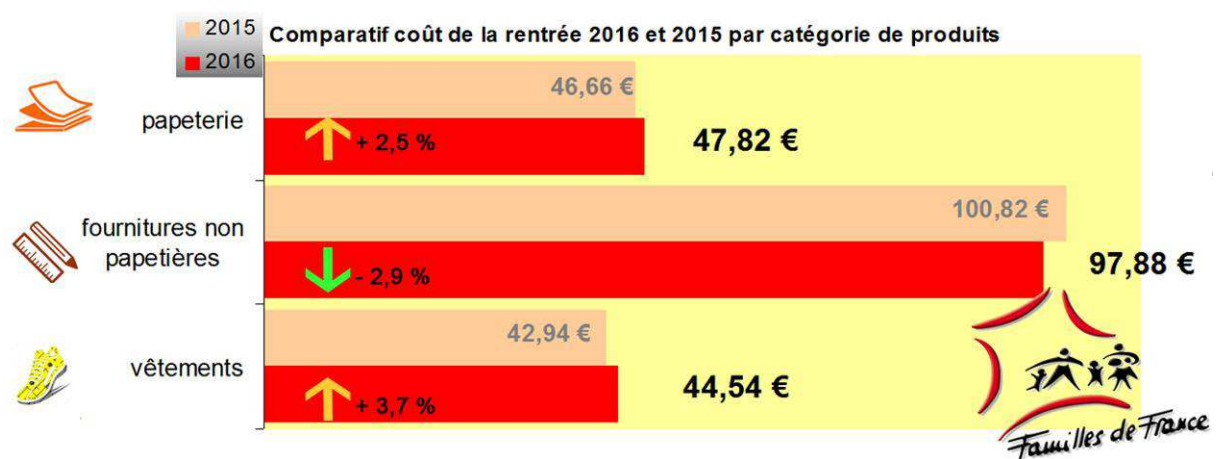
COMMERCE	PRODUITS			TOTAL
	PAPETERIE	FOURNITURES	VETEMENTS	
	54,61 € Soit +3,1%	113,85 € Soit +2,3%	43,82 € soit + 4%	212,28 € soit +2,9 %
	50,76 € Soit +0,5%	97,80 € Soit -5,2%	48,16 € Soit -0,4%	196,72 € soit - 2,6%
	43,03€ Soit +3,8%	91,41 € Soit -3,8%	41,40 € Soit +4,5%	175,84 € Soit -0,1%

3. Evolution par rapport à la rentrée 2015-2016

3.1 Rappel : le coût de la rentrée scolaire 2015 pour un enfant entrant en 6ème s'élevait à 190,42 € ; en 2016 à 190,24 €.



3.2 Comparatif par catégorie de produits



4. Analyse par catégorie de produits

4.1 Le poste « fournitures papetières et de classement » augmente de 2,5 % pour s'élever à 47,82 €



Le poste « fournitures papetières et de classement » s'élève à 47,82 € en moyenne et diffère selon le type de magasin : 43,03 € en hypermarchés, 50,76 € en supermarchés et 54,61 € en magasins spécialisés.

Pour exemples :

- le prix moyen de 400 feuillets mobiles a augmenté de 3,15% pour s'élever à 2,95 € en 2016 contre 2,86 € en 2015

- le prix moyen du lot de 5 cahiers de brouillon atteint 2,40 € cette année alors qu'il était de 2,16 € en 2015, soit une hausse de 11,1%

4.2 Le poste « fournitures non papetières » s'établit à 97,88 €, soit une baisse de 2,9% par rapport à 2015

Le montant des fournitures non papetières s'élève à 91,41 € en hypermarchés, 97,8 € en supermarchés et à 113,85 € en magasins spécialisés. Nous constatons une baisse pour la quasi-totalité des produits composant ce poste.

Des exemples parmi d'autres :

- la règle plate en moyenne à 1,23 € en 2015 et 1,19€ en 2016, soit une baisse de 3,25 %

- le rapporteur en moyenne à 1,03 € en 2015 et 1,01 € en 2016, soit une baisse de 1,94 %



4.3 Le poste « articles de sport » s'élève à 44,54 €, soit une hausse de 3,7%

Concernant les 3 articles de sport composant ce poste, leur coût est passé de 42,94 € en 2015 à 44,54 € soit une hausse de 3,7%.



- Le prix moyen du jogging passe de 21,11 € en 2015 à 22,25 € en 2016 (+5,4%)

- Les chaussettes par lot de 2 paires connaissent un prix moyen de 3,79 €, alors qu'il était de 3,31 € en 2015 : cet article a augmenté de 14,5%.

Le prix de l'ensemble de ces articles s'établit à 41,4 € en hypermarchés, 48,16 € en supermarchés et 43,82 € en magasins spécialisés.

5. Analyse par circuit de distribution

Le coût moyen de l'équipement d'un enfant entrant en 6^{ème} est en augmentation dans les magasins spécialisés, en baisse dans les hypermarchés et les supermarchés.

5.1 En magasins spécialisés



En magasins spécialisés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} est de 212,28 € soit une hausse par rapport à 2015 (206,33 € en 2015).

Le poste des « vêtements » a augmenté de 4 % et s'établit à 43,82 €.

Le poste « fournitures papetières » a augmenté de 3,1% pour s'élever à 54,61 € et celui des fournitures non papetières a augmenté de 2,3% pour s'établir à 113,85 €.

5.2 Dans les hypermarchés

Dans les hypermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} en 2016 est de 175,84 €, soit une stabilité (- 0,1%) par rapport à 2015



Le prix moyen du poste « fournitures non papetières » en hypermarchés a diminué de 3,8 % entre 2015 (95,01 €) et 2016 (91,41 €).

Les fournitures papetières ont subi une hausse: + 3,8 % pour un prix moyen de 43,03 € cette année, contre 41,47 € en 2015.

Le poste « vêtements » a également subi une hausse de 4,5 % entre 2015 et 2016 pour un prix moyen de 41,04 €.

5.3 Dans les supermarchés



Dans les supermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} est de 196,72 € soit une baisse de 2,6 %.

Le coût du poste des fournitures papetières en supermarché a augmenté de 0,5 % pour se situer à 50,76 € contre 50,52 € en 2015.

Le poste des fournitures non papetières a diminué de 5.2 % en 2016 pour se situer à 97,8 €, contre 103,18 € en 2015.

Le prix du poste « vêtements » a diminué de 0,4% pour passer de 48,37 € à 48,16 € en un an.

6. Qualité de l'accueil en magasin



Familles de France a mené, pour la 9^{ème} année consécutive, une enquête sur la qualité de l'accueil dans les magasins visités par nos enquêteurs dans le cadre de l'enquête sur le coût de la rentrée.

Ce sont donc les mêmes magasins qui ont été visités et estimés par les enquêteurs Familles de France :

- Les supermarchés : cela vise les magasins de 400 à 2500 m² et de moins de 15 caisses ;
- Les hypermarchés : magasins de plus de 2500 m² et de plus de 15 caisses ;
- Les magasins spécialisés : papeteries, librairies, maroquineries et magasins de sport.

Les résultats exposés ci-après portent sur 201 magasins répartis sur la France entière.



Comment les familles sont-elles accueillies en magasin ?

- **Y a-t-il du personnel disponible en rayon pour aider les consommateurs ?**

60 % des enquêteurs ont estimé que le personnel était disponible pour les conseiller, contre 57% en 2015.

- **L'affichage du prix pour chaque catégorie d'article est-il correctement affiché ?**

45 % des enquêteurs ont trouvé que l'affichage du prix était satisfaisant, ce qui progresse (36% en 2015).

- **L'affichage des prix, lorsque celui-ci est correctement affiché, est-il suffisamment lisible ?**

86 % des enquêteurs interrogés trouvent l'affichage des prix correctement lisible, contre 90% en 2015. Attention, en cas d'erreur sur les prix, les professionnels doivent faire payer le prix affiché au consommateur.



- **Le repérage en rayon est-il facilité par une signalétique particulière ?**

Les enquêteurs Familles de France sont 62% à nous indiquer que des magasins mettent en place une signalétique spécifique pour la rentrée scolaire dans leurs rayons. En 2015, 54% l'avaient constaté.

7. Conseils pour limiter les frais de la rentrée

Malgré le versement de l'allocation rentrée scolaire, l'achat des fournitures de la rentrée occupe une place importante dans le budget des familles.

Pour limiter au maximum les frais que cela peut engendrer, il existe quelques règles simples à connaître

1. Triez et réutilisez les fournitures de l'année dernière

Vérifiez l'état du cartable, de la trousse, des classeurs... car ceux-ci se réutilisent aisément d'une année sur l'autre. Pour ce qui est des fournitures que vous auriez pu acheter par lot l'année dernière et dans l'hypothèse où il vous en resterait, ressortez-les, cela vous évitera d'en racheter.

2. Comparez les prix

Comparez les prix, vous pouvez avoir de bonnes surprises. En cherchant un peu, vous pouvez bénéficier de promotions intéressantes.

3. N'achetez que le strict nécessaire

Nul besoin d'acheter un lot de 10 rouleaux de ruban adhésif ou une quantité invraisemblable de stylos. Limitez-vous à ce dont vous avez réellement besoin. N'abusez pas trop des fournitures « gadgets » car celles-ci coûtent cher et n'ont pas plus d'utilité que des fournitures basiques.



4. Les achats par lot

Pour qu'un achat par lot soit intéressant, calculez toujours le prix de revient de l'article à l'unité pour vérifier l'économie que vous pouvez réaliser. Par exemple, pour les rouleaux de ruban adhésif, il faut rapporter le prix du lot à la longueur fournie ; pour des lots de feuillets, il faut calculer le prix pour 100 feuillets. Rappelons tout de même que certains articles ne nécessitent pas d'être achetés par lot, comme les gommes par exemple, dont une seule unité suffit généralement pour une année scolaire.

5. Ne vous ruez pas sur les articles « premier prix » sous prétexte qu'ils ne sont pas chers !

Les premiers prix ne sont pas toujours de bonne qualité ainsi que les articles griffés où la qualité est parfois relayée au second plan par effet de mode. Par conséquent, il est nécessaire de prendre des articles ayant un bon rapport qualité prix : résistant à l'usage et dont le prix est raisonnable.



6. Echelonnez vos achats

Afin de diminuer l'impact des achats de la rentrée sur votre budget, vous pouvez opter pour un étalement des achats : vous pouvez dès fin juin commencer à acheter des fournitures et fractionner ainsi vos achats jusqu'à la rentrée. Seul bémol, cela vous oblige à retourner plusieurs fois en magasin.

7. Evitez d'emmener vos enfants faire les achats de la rentrée

Si vos enfants vous accompagnent faire les courses de la rentrée, vous allez, à coup sûr, repartir avec des articles non prévus dans votre liste d'achat. Si vous le pouvez, allez faire vos achats, seul(e) afin d'éviter d'acheter des fournitures superflues.

8. Les achats de fournitures scolaires par internet



Nombreuses sont les familles à opter pour l'achat de fournitures sur internet : simple, rapide et efficace, ce mode de vente connaît une croissance fulgurante. Voici quelques conseils afin d'acheter de manière astucieuse sur internet.

1. Comparez avant d'acheter

Internet permet une rapide comparaison entre les articles. Sachez qu'un même produit n'est pas vendu au même prix selon les enseignes ou les sites internet. N'hésitez pas à comparer certains produits notamment ceux qui coûtent le plus cher, comme la calculatrice ou le cartable, car les prix peuvent varier d'un professionnel à un autre.

Quelques exemples que nous avons relevés³ :

- calculatrice Casio FX 92 spéciale collège est à 16,99 € chez Cultura tandis qu'Office dépôt la propose à 22,19 € soit une différence de 5,20 €.
- cartable Tann's (classique, 35 cm) à 58,90 € chez spartoo.com contre 65,44 € chez rue du commerce.com soit une différence de 6,54 €.

2. Choisissez bien le site marchand

Il est impératif, pour éviter toute déconvenue, de bien choisir le professionnel auprès duquel vous allez passer commande. Pour ce faire, vérifiez que le site indique visiblement le nom de la société et de son gérant ainsi que les coordonnées complètes (dans la rubrique « mentions légales » du site). N'hésitez pas à lire les avis des consommateurs sur le cybermarchand en question.

3. **Lisez bien les conditions générales de vente** du marchand dans lesquelles figurent vos droits, vos garanties, les délais de livraison, les informations sur votre droit de rétractation, etc.
4. **N'oubliez pas que vous bénéficiez d'un droit de rétractation** c'est-à-dire que vous avez la possibilité de revenir sur votre décision d'achat dans les 14 jours suivant la livraison de votre commande. Il faut pour cela utiliser le formulaire de rétractation que le vendeur a l'obligation de vous fournir. Mais la rétractation sur papier libre, si elle est clairement explicite sur la volonté de se rétracter, a la même valeur.

5. Vérifiez l'état de la marchandise à la livraison

Signalez à la livraison les éventuels dégâts au transporteur et indiquez-les sur le bordereau de livraison.

Si le produit est endommagé ou ne correspond pas à ce que vous avez commandé, adressez tout de suite une réclamation à votre transporteur et à votre vendeur.

6. Vérifiez le montant des frais de port

Avant de débiter vos achats, il est conseillé de vérifier le montant des frais de port car ceux-ci peuvent parfois être élevés, avoisinant parfois les 10 €. Il existe aussi, en sus des frais de port, des frais de traitement de la commande. A vous de voir si cela reste avantageux ou non de passer par internet pour réaliser les achats.

³ Relevés effectués les 2 et 4 août 2016

9. Les fournitures de la rentrée scolaire 2016-2017

9.1 Les tendances pour la rentrée scolaire 2016

Chaque année, il y a moult nouveautés dans les rayons : les fabricants font preuve d'imagination pour séduire les enfants. Mais ces nouveautés côtoient aussi les indémodables classiques, toujours présents.

9.1.1. Des fournitures scolaires toujours plus innovantes

Les fabricants sont toujours à la recherche d'innovations et de nouveautés pour s'adapter au mieux aux besoins de leurs clients. Ainsi, chaque année, de nouvelles fournitures arrivent en rayons, avec des fonctions ou des caractéristiques véritablement novatrices.

Pour la rentrée 2016-2017, Familles de France relève quelques grandes tendances dans ces innovations.

Chaque année, de nouvelles fournitures arrivent en rayon toujours plus innovantes les unes que les autres. Des crayons de couleur « aquarellables » où il suffit d'esquisser le dessin avec vos crayons et ensuite d'appliquer de délicats coups de pinceau humide afin de créer une aquarelle. Ou encore un stylo dont la plume peut être réglée selon trois angles différents pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque enfant. De même, des feutres au tracé magique car ils sont effaçables à l'infini grâce à la « frixion » de l'embout sur le papier.



- | | |
|--|--------|
| - Crayons de couleur aquarellables PENTEL arts | 3,42 € |
| - Stabilo easybirdy | 21 € |
| - Stylo frixion color de PILOT (par 6) | 6,99 € |

9.1.2. Les produits plébiscités par les enfants : les fournitures scolaires à l'image de leur passion

→ Les produits plébiscités par les enfants : les héros ou héroïnes tiré(s) de leur dessins animés ou séries télévisées préférés

Les produits sous licence sont omniprésents à chaque rentrée scolaire car commercialement ils fonctionnent bien : ils explosent les ventes.

Plus chers que des fournitures classiques, les articles griffés restent malgré tout des produits incontournables et ceux préférés par les enfants :

→ l'univers des dessins animés, des mangas et des bandes dessinées

Comme chaque année, les articles griffés et tirés des héros de bandes dessinées, des dessins animés et des films sont présents dans les rayons. Les fans de dessins animés et des films ont le choix entre des produits SPIDERMAN, STAR WARS, CHICA VAMPIRO, MONSTER HIGH, LAPINS CHRÉTINS, VIOLETTA

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| - Sac à dos à roulette MONSTER HIGH | 32,95 € |
| - Trousse VIOLETTA 22 cm | 3,50 € |
| - Classeur MINIONS A4, dos 40mm | 5,50€ |

→ Les griffes « sportswear »

Les licences de sport restent incontournables cette année encore : PUMA, AIRNESS, CONVERSE, QUICK SILVER, VANS, DDP, RIP CURL, PSG, FC BARCELONE, OL, etc. que de marques pour ravir les sportifs !

- | | |
|-----------------------------|--------|
| - Trousse ronde OM | 6 € |
| - Classeur PSG, dos de 4 cm | 5,50 € |
| - Cahier de texte AIRNESS | 5,95 € |

→ Les fournitures de « marque de distributeur » : un bon compromis rapport qualité/prix

Depuis plusieurs années, les fabricants ont développé leur propre gamme de produits en s'inspirant des tendances actuelles et ce n'est pas pour nous déplaire car les créations « maison » sont bien réussies et sont moins chères que des fournitures griffées.

Cette année, nous retrouvons des articles avec des photos d'animaux qui plaisent aux plus petits, des articles « girly » déclinés dans les tons de rose.

- Cahier de texte histoire de fille AUCHAN	4,95 €
- Cahier CLAIREFONTAINE histoires naturelles	1,92 €

9.2 Les fournitures scolaires à moindre impact sur l'environnement

Tous les produits et services que nous achetons au quotidien ont des impacts sur l'environnement : depuis l'extraction de matières premières pour leur fabrication jusqu'à leur fin de vie, en passant par les étapes de fabrication, de distribution et d'utilisation. Les fournitures scolaires n'y échappent pas. Sans oublier l'impact sur la santé de par la présence de produits nocifs tels que solvants, métaux lourds, conservateurs, etc. Mais bonne nouvelle, certaines fournitures scolaires sont plus respectueuses de l'environnement et de notre santé que d'autres tout en offrant une performance égale. Pour vous aider à faire un choix éclairé, des labels existent. En effet, pour valoriser leurs engagements écologiques, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à communiquer, en apposant notamment des logos environnementaux sur leurs produits. Il vous suffit donc de les repérer. Mais encore faut-il les connaître. C'est pourquoi Familles de France vous propose une présentation des principaux logos volontaires avec référentiels auxquels vous pouvez vous fier.

→ Les logos environnementaux volontaires publics avec référentiel

Appelés aussi « écolabels », ils présentent la particularité de répondre à des critères décrits dans la norme internationale ISO 14024: respect d'exigences environnementales, prise en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits, association de l'ensemble des parties prenantes pour l'élaboration du référentiel, révision régulière des exigences et certification par un organisme indépendant. Les plus diffusés en France pour les fournitures scolaires sont l'Écolabel Européen et les écolabels nationaux européens (Ange Bleu et Ecolabel Nordique) :



Créé en 1992 par la commission européenne, il est parmi d'autres types de produits apposés sur ceux de l'édition et de la papeterie. Il concerne les articles suivants (à la fois le produit et l'emballage): papier à copier, papier graphique, papier imprimé et papier journal. Ses critères garantissent le recours à des fibres recyclées ou issues de forêts gérées durablement, la limitation de la pollution de l'air et de l'eau et de substances dangereuses pour la santé humaine.



Créé en 1978, l'écolabel allemand « l'Ange Bleu » est le premier et plus ancien label environnemental apposé sur des produits considérés plus vertueux et aux qualités équivalentes des moins vertueux. Il garantit que : le produit contient 75 % à 100 % de fibres recyclées et le reste est issu de forêts bien gérées, une limitation de substances dangereuses pour la santé et d'émissions de composés organiques volatils. Il concerne les articles suivants: cartons recyclés, papiers recyclés et publications à base de papiers recyclés.



Créé en 1989 en Suède et en Norvège puis étendu aux autres pays de l'Europe du Nord, l'Ecolabel Nordique assure un impact limité sur la santé et l'environnement: limitation de substances dangereuses mais aussi de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre pour les enveloppes et les papiers de copie et d'impression. 75 % des fibres utilisées sont issues du recyclage ou 30 % de forêts bien gérées. Les instruments d'écriture (stylos, feutres, crayons, etc.) contiennent au moins 50 % de fibres recyclées dans les produits en bois.

→ Les logos environnementaux volontaires privés avec référentiel



La marque NF environnement est délivrée par l'organisme certificateur indépendant qu'est l'AFNOR, aux producteurs souhaitant attester de la qualité environnementale et d'usage de leurs produits. Elle garantit une limitation des émissions et substances nocives pour les colles de

papeterie, les instruments d'écritures et les enveloppes. Pour les cahiers, leur couverture et intercalaires contiennent au moins 80 % de matières recyclées.



L'Association des Producteurs et Utilisateurs de Papier Recyclé (APUR) a créée une marque garantissant l'appellation papier recyclé. Elle indique la proportion de fibres recyclées contenue (60, 80, 100 %) dans les produits de papeterie type: feuilles de papier, enveloppes, cahiers, blocs-notes, etc.



L'association Paper by Nature promeut des pratiques écologiques et à développé un label qui s'applique aux articles papetiers transformés : enveloppes, livres, blocs de feuilles, etc. Il prend en compte l'impact environnemental du produit notamment au regard de l'aménagement forestier en utilisant des fibres recyclées ou issues de forêts gérées durablement. Il garantit aussi une gestion plus écologique des sites de fabrication.



Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation mondiale, sans but lucratif voué à la promotion de la gestion responsable des forêts dans le monde. Son label assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois a respecté des procédures garantissant la gestion responsable des forêts : garantie de la traçabilité des fibres de la forêt d'origine jusqu'au produit fini et des pratiques forestières limitant les impacts environnementaux sur la faune, la flore, le milieu naturel et les populations locales. Il se base sur des critères de performances environnementales, sociales et économiques.



Le Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC) est une marque de certification de gestion forestière dont l'objet est de contribuer à la gestion durable des forêts. Elle garantit une traçabilité des fibres jusqu'à l'exploitation d'origine des produits papetiers ainsi que des pratiques forestières limitant les impacts environnementaux sur la faune, la flore et le milieu naturel, etc.

La signalétique commune de tri TRIMAN



Né du Grenelle de l'environnement qui indique « que la signalétique et les consignes de tri seront progressivement harmonisées », le logo du recyclage Triman est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015. C'est un repère visuel pour indiquer au consommateur que le produit fait l'objet d'une consigne de tri en vue du recyclage et qu'il ne faut donc pas le jeter dans la poubelle classique. Un message peut accompagner ce pictogramme pour en faciliter la compréhension. La couleur du logo peut varier.



De nombreuses fournitures scolaires sont désormais plus respectueuses de l'environnement mais aussi de notre santé. Optez donc pour des alternatives simples mais efficaces :

- Préférez les matières recyclées (papier, plastique) ou naturelles (bois non vernis ou caoutchouc naturel). Le matériel d'écriture est souvent « grignoté » par les plus gourmands alors prêtez attention au revêtement et vernis qui peuvent être nocifs pour la santé ;
- Soyez vigilant quant aux produits nocifs pour l'environnement mais aussi pour la santé. Achetez par exemple des colles sans solvant et avec emballage en matière recyclée ; des correcteurs et surligneurs à l'eau ; des stylos billes et des feutres en matières recyclées et rechargeables ; des gommes en caoutchouc naturel ; etc.
- Privilégiez les produits rechargeables plutôt que jetables ;
- Choisissez des produits écolabellisés (cf. les logos environnementaux avec référentiels) ;
- Favorisez la durée de vie et la solidité du produit ;
- Optez pour les produits les moins emballés ;
- Pensez à acheter d'occasion.

9.3 Les nouveautés de la rentrée

A chaque rentrée son lot de nouveautés. Nous allons vous en présenter quelques-unes.

Des stabilos dans un sachet de bonbons

Stabilo propose des feutres dans un sachet comme des bonbons

- STABILO sweet colors 15 feutres 12,90 €

Un stylo bille et stylet

Pentel a élaboré un stylo bille qui peut être utilisé également comme un stylet pour écran tactile

- RSVP de PENTEL 21,90 €

Des craies de coloriage sous forme de gel

MAPED a créé des craies de coloriage dont la texture est sous forme de gel pour une écriture tout en glisse

- Craie de coloriage Color'Peps Gel x6 2,99 €

Des stylos rollers à encre thermosensible

UNI-BALL a créé des stylos rollers à encre thermosensible c'est-à-dire que l'encre s'efface grâce au capuchon

- Roller phantom UNI-BALL 1,29 €

Un scotch multicolore

3 M réinvente le scotch avec un design coloré ce qui ravira petits et grands.

- Ruban adhésif 3M expression créatif 2,70 €

9.4 Fournitures basiques versus fournitures fantaisies : combien cela vous coute vraiment

En rayon, vous trouvez tous types de fournitures : des fournitures basiques, des fournitures gadgets.

Il faut savoir faire le tri entre ce qui est réellement nécessaire ou le simple gadget car, une fois arrivé en caisse, vous pourriez avoir une mauvaise surprise.

Un conseil : n'achetez que ce qui vous est réellement nécessaire.



Fournitures basiques/fournitures fantaisies

STABILO pochette de 12 feutres trio frutti

STABILO pochette de 12 feutres cappi

→ Soit une différence de **+ 2,80 euros**

Dévidoir SCOTCH transparent (19mn×25mn)

Dévidoir SCOTCH magic (19mn×25mn)

→ Soit une différence de **+ 1 euros**

Ciseau Tadoo MAPED 13 cm

Ciseau MAPED sensoft

→ Soit une différence de **+ 0,66 centimes d'euro**

Cahier CLAIREFONTAINE spiderman, couverture pelliculée, 96p, 17cm×22cm 1,95 €

Cahier CLAIREFONTAINE, 96p, 17cm×22cm

→ Soit une différence de **+ 0,85 centimes d'euro**

9.5 Le cartable : un choix important pour votre enfant

S'il est une fourniture indispensable à la rentrée scolaire, c'est bien le cartable. **Si celui de l'année dernière est encore en bon état, réutilisez-le.** C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Familles de France recommande de toujours acheter un cartable de qualité et résistant, dont l'enfant pourra se servir plusieurs années.

Dans les rayons des magasins, l'offre se multiplie : cartables à roulettes, sous forme de sac à dos, en besace. Les couleurs et les motifs sont également variés.

Parmi tous ces cartables différents, comment faire le bon choix pour son enfant, si l'on veut qu'il soit le plus léger, le plus solide et le plus agréable pour lui ?

→ Le cartable

Vérifiez que le cartable est bien adapté à la taille de l'enfant et qu'il est léger.

Par ailleurs, les bretelles doivent être de préférence réglables et suffisamment larges pour s'adapter au mieux aux épaules de l'enfant.

Les bretelles et le côté dos doivent être matelassés afin d'assurer un portage confortable au niveau du dos.

Pour que le cartable résiste mieux aux chocs qu'il subit, choisissez-le avec un fond rembourré en PVC, en cuir ou en mousse ou avec une gomme imperméabilisante.

Pour plus de sécurité, certains cartables disposent de bandes réfléchissantes afin de permettre de mieux voir l'enfant lorsqu'il fait sombre.

→ Le Trolley (cartable à roulettes)

Le cartable à roulette a été initialement conçu pour soulager le dos des enfants. Ils sont pratiques car ils sont souvent bien compartimentés, fonctionnels et renforcés.

Attention au piège qui consiste à choisir le cartable à roulettes, justement car il dispose de roulettes : il ne faudra pas oublier que votre enfant devra quand même le porter, notamment dans les escaliers ou en montant dans le car.

Vérifiez que les roulettes ont des capots de protection pour éviter de salir les vêtements quand le cartable aura roulé dans l'eau ou la boue.

Portez également attention à la canne du trolley : en effet, celle-ci doit être facilement pliée et dépliée.



→ Le sac à dos

Le sac à dos, plus adapté pour le collège et le lycée, doit être également choisi en fonction de la taille de l'enfant, de sa fonctionnalité (nombre de rangements, poches intérieures, compartiments intérieurs, etc.).

Le sac à dos doit également disposer d'un renfort au fond du sac et sur les coins afin d'être les plus résistants et solides possibles.

La gamme de sac à dos BODYPACK possède un système anti-ouverture pour les transports en commun.

En termes de légèreté, la marque SAVEBAG a recherché l'innovation : utilisation des matières nouvelles (polyamide haute densité, polyester 300D, mélange polyester 600D-polyamide 420D) pour plus de légèreté et de résistance.

9.6 Offres de remboursement, reprise du cartable : que valent réellement ces offres ?

Depuis plusieurs années, la grande distribution multiplie les offres promotionnelles pour la rentrée scolaire. Sont-elles réellement avantageuses pour les familles ?

Reprise de l'ancien cartable

Nombreuses sont les enseignes de la grande distribution qui proposent des offres de reprise du cartable. Elles fonctionnent quasiment toutes de la même manière : en rapportant votre ancien cartable, non abîmé, pendant une période donnée, vous pouvez bénéficier d'un bon d'achat à valoir dans l'enseigne en question, d'un montant de 10 €, en général. Il s'utilise pour un minimum d'achat de 50 euros à valoir dans le rayon papeterie, fournitures scolaires, cartables.

Même si cette offre a le mérite d'exister, il n'est pas sûr qu'elle soit si profitable au consommateur car le montant minimal d'achat est relativement élevé (50 euros), donc cela oblige le consommateur à effectuer l'intégralité de ces courses dans l'enseigne en question pour pouvoir bénéficier du bon d'achat.

Offre de remboursement de fournitures scolaires

Cette année, on a remarqué que les offres de remboursement de fournitures scolaires se sont multipliées. Quelques exemples :

- Bureau Vallée proposait une offre 100% remboursé par virement bancaire sur une sélection d'articles comme le lot de 20 stylos bille INKJOY Standard (15 + 5 offerts) à 2,53 €, le stylo roller encre gel G2 pointe moyenne à 1.13 €, le classeur Memphis polypro – A4 dos 40 mm 4 – anneaux à 2,30 €. L'inconvénient est que le remboursement intervient dans un délai de 15 semaines donc autant dire qu'il ne faut pas être trop pressé.
- Intermarché proposait une opération « une star par jour » (du 9 au 20 août) qui consiste à rembourser 10 fournitures différentes à hauteur de 100% de leur prix. Seul bémol, le remboursement s'effectue en 2 parties : 50% immédiatement et les 50% autres sur la carte de fidélité, à utiliser dans les 48 heures à compter de la date d'achat, ce qui est assez contraignant. De plus, le principe d'une fourniture concernée par jour oblige le consommateur à se déplacer tous les jours en magasin pour bénéficier de chaque offre.
- Auchan propose une offre 50% remboursé où il est possible d'obtenir 2 articles d'école pour le prix d'un seul, et ce, sur 15 références.

Ces offres de remboursement peuvent être avantageuses s'il s'agit de fournitures dont vous avez réellement besoin. De plus, il est nécessaire de bien lire les conditions de l'offre promotionnelle avant d'acheter lesdits produits.



En résumé, **pensez à vérifier** :

- Les dates de l'opération afin de voir si vous êtes dans le délai pour en bénéficier ;
- Si les produits en votre possession sont bien ceux de l'annonce ;
- Les modalités de remboursement.

10. L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2016

L'allocation de rentrée scolaire est une allocation versée sous condition de ressources par les caisses d'allocations familiales aux familles qui ont à charge un ou plusieurs enfants scolarisés. Elle est destinée à aider les familles à effectuer tous les achats nécessaires à l'enfant au moment de la rentrée scolaire. Elle bénéficie à près de 3 millions de familles, pour une dépense d'un peu plus d'1,9 milliard d'euros.

Montants de l'ARS à la rentrée 2016⁴ :

- 364,82 € pour un enfant entre 6 et 10 ans
- 384,95 € pour un enfant entre 11 et 14 ans
- 398,28 € pour un enfant entre 15 et 18 ans

L'ARS étant soumise à la CRDS, après déduction (- 0,5%) les parents percevront donc concrètement :

363 € pour un enfant entre 6 et 10 ans

383,03 € pour un enfant entre 11 et 14 ans

396,30 € pour un enfant entre 15 et 18 ans

10.1 Conditions d'attribution

1. Enfant à charge entre 6 et 18 ans

L'enfant doit être âgé d'au moins 6 ans au 1er février 2017, et ne pas avoir atteint l'âge de 18 ans révolus au 15 septembre 2016.

2. Scolarité

Il doit être élève, étudiant, ou apprenti gagnant moins de 55% du SMIC.

3. Ressources

Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond.

⇒ Plafonds de ressources pour 2016 :

Sur l'année fiscale 2014, le revenu net catégoriel annuel imposable ne doit pas dépasser :

- 24 404 € pour une famille avec un enfant
- 30 036 € avec deux enfants
- 35 668 € avec trois enfants
- + 5 632 € par enfant supplémentaire

⇒ Allocation différentielle :

Les familles dont les ressources dépassent quelque peu ces plafonds peuvent bénéficier d'une ARS au montant minoré : c'est l'allocation différentielle.

Calcul : l'allocation différentielle est égale, pour chaque enfant, à la différence entre :

- les plafonds de ressources pour l'octroi de l'ARS à taux plein, plafonds qui sont majorés pour chaque tranche d'âge du montant de l'ARS, multiplié par le nombre d'enfants y ouvrant droit pour cette tranche d'âge
- les ressources déclarées du foyer

⇒ Un exemple d'ARS différentielle pour éclairer cette règle de calcul compliquée :

⁴ LE MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES A ETE REVALORISE DE +0,1% AU 1ER AVRIL 2016. LES PLAFONDS DE RESSOURCES EUX ONT AUGMENTE DE + 0,4% AU 1^{ER} JANVIER.

Hypothèse d'une famille avec 2 enfants, un de 8 et un de 15 ans

- le plafond de ressources pour bénéficier de l'ARS pour une famille de 2 enfants est de 30 036 €
- le foyer déclare des ressources de 30 700 €, soit juste au dessus du plafond
- le montant de l'ARS taux plein est de 364,82 € pour un enfant de 8 ans et 398,28 € pour un enfant de 15 ans

Montant global d'ARS différentielle :

$$(30\,036 + 364,82 + 398,28) - 30\,700 = 99,10 \text{ €}$$

ARS différentielle due au titre de l'enfant de 8 ans :

$$(99,1 \times 364,82) \div [(364,82 \times 1) + (398,28 \times 1)] = 47,37 \text{ €}$$

ARS différentielle due au titre de l'enfant de 15 ans :

$$(99,1 \times 398,28) \div [(364,82 \times 1) + (398,28 \times 1)] = 51,72 \text{ €}$$

➔ Montants réels perçus par la famille après déduction de la CRDS : **45 € pour l'enfant de 8 ans, et 49,1 € pour l'enfant de 15 ans.**

10.2 Paiement

– Pour les enfants de 6 à 16 ans

La famille qui est allocataire et remplit les conditions énumérées plus haut n'a pas de démarche à faire : elle recevra automatiquement l'ARS à partir du mois d'août.

La famille qui n'est pas encore allocataire, mais qui a un enfant à charge et remplit les conditions énumérées plus haut, doit remplir un dossier auprès de la caisse d'allocations familiales de son département afin de percevoir l'ARS.

– Pour les enfants de 16 à 18 ans

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, le paiement se fait après que les parents aient justifié de la poursuite de la scolarité. Il n'est désormais plus nécessaire d'attendre le justificatif de scolarité fourni par l'établissement (donc la rentrée) : il suffit d'attester sur l'honneur que l'enfant est inscrit dans un établissement scolaire. Cette démarche se fait en ligne, à partir du 15 juillet, via l'espace " Mon compte " sur le site caf.fr ou depuis l'application mobile " Caf-Mon compte ".

– Pour les apprentis

La Caf adresse une déclaration de situation à la fin du mois d'août, qui doit être complétée et retournée.

Rappel : plus de déclaration de ressources !

Depuis 2008, plus de déclaration de ressources puisque les Caf récupèrent automatiquement les revenus déclarés auprès des services des impôts. C'est la déclaration d'impôt 2014 qui sert au calcul des droits à prestation pour 2016.

1. Depuis la rentrée 2002, deux ARS coexistent : l'une à taux plein, l'autre à taux différentiel bénéficiant aux familles qui dépassent les plafonds de ressources
2. Depuis 2008, le montant de l'ARS est modulé en fonction de l'âge des enfants
3. A la rentrée 2012, les montants de l'ARS ont été relevés de + 25%
4. Depuis la rentrée 2014, l'obligation de fournir un certificat de scolarité pour les enfants âgés entre 16 et 18 ans a été supprimée : une déclaration sur l'honneur suffit désormais
5. En 2015, les enfants handicapés maintenus en classe maternelle du fait de leur handicap sont éligibles à l'ARS

10.3 Amélioration

La **modulation de l'ARS** (6-10 ans ; 11-14 ans et 15-18 ans) est une demande que Familles de France a émise depuis longtemps déjà. Mais notre Mouvement pense qu'une simple modulation en fonction de l'âge de l'enfant ne suffit pas. Nous soutenons, année après année, que les besoins de l'enfant évoluent en fonction de son niveau scolaire. La modulation doit donc prendre en compte :

- la classe (le coût d'une rentrée en primaire est bien moindre que la rentrée d'un lycéen, l'âge ne permettant pas non plus de prendre en compte des situations comme le redoublement, etc.) ;
- la filière (les équipements demandés varient en fonction de l'orientation choisie, et certains équipements pour les filières professionnelles se révèlent nombreux et coûteux).

C'est d'ailleurs bien l'opinion des familles, puisque selon les données de la CNAF⁵ les bénéficiaires de l'ARS sont favorables à une prestation encore davantage modulée : les trois quart des parents d'un enfant en élémentaire jugent que le montant de l'allocation est suffisant, contre 51% quand l'enfant est au collège, et 40% quand l'enfant est au lycée.

10.4 Non-revalorisation

Familles de France dénonce la **non-revalorisation** des prestations familiales.

Dû à la faible inflation, année après année, les prestations familiales ne sont que faiblement revalorisées (ou pas du tout, comme c'est le cas cette année) :

- dans la suite des abaisséments du plafond du quotient familial en 2013 et 2014 (rappelons que l'impôt, donc le quotient familial, impacte les droits des familles aux prestations sous conditions de ressources), ce gel vient resserrer le budget des familles dans une période où les dépenses sont nécessaires et importantes : la rentrée.
- les mesures successives, visant aux économies et à l'équilibre budgétaire de la branche famille, ont largement négligé le budget des familles et mis à mal la politique familiale.

Il va sans dire que l'amélioration sensible connue en 2012 avec la revalorisation de 25% de l'ARS ne fait que s'amenuiser.



POSITIONS DE FAMILLES DE FRANCE

FAMILLES DE FRANCE regrette de ne pas avoir été entendu sur un meilleur équilibrage de la modulation pour être au plus près de la réalité économique des familles et du coût réel de la scolarité.

Dans la mesure où les familles attestent de la poursuite de la scolarité après 16 ans, **FAMILLES DE FRANCE** pense qu'il est juste de permettre aux familles dont l'enfant est encore scolarisé en lycée au-delà de 18 ans (redoublement, échec au baccalauréat...) de continuer à percevoir l'ARS pendant toute sa scolarité secondaire.

⁵ « Les dépenses des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire » *L'e-ssentiel* n° 147 – juin 2014

11. Les thèmes de la rentrée pour les familles

11.1 LES ACTUALITES DE L'EDUCATION NATIONALE EN 2016

Le parcours citoyen de l'élève :

Pour rappel en 2015 était mise en place la Réserve citoyenne, un réseau d'intervenants bénévoles qui vient proposer des animations pédagogiques dans les classes en appui aux enseignements, ou dans le cadre d'activités périscolaires, avec pour objectif d'« illustrer les enseignements en matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, et à l'éducation aux médias et à l'information ».

Dans la suite des Assises de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République, c'est la circulaire 2016-092 du 20 juin 2016 qui vient préciser, pour les établissements scolaires, les orientations éducatives et pédagogiques pour la mise en œuvre du parcours citoyen :

1. dans le cadre des enseignements :
Il est rappelé que, tout au long de la scolarité, le socle commun de connaissances repose sur des principes qui favorisent l'apprentissage de la citoyenneté (organisation de travaux collaboratifs, transmission des valeurs de la République et enseignement moral et civique, éducation aux médias, histoire et mémoire collective, écocitoyenneté et relation humanité-environnement, apprentissage de l'argumentation et du débat, maîtrise de la langue, pratique responsable du numérique...). Ces apprentissages sont acquis lors des enseignements traditionnels mais également à travers la participation à des actions éducatives complémentaires : concours, journées thématiques...
2. dans la vie de l'établissement :
Les établissements scolaires sont un lieu de mise en pratique des droits et devoirs citoyens : les élèves et les familles doivent notamment être associés à la fabrication et mise à jour du règlement intérieur. La participation des élèves passe aussi, bien évidemment, par les instances de représentation : conseils de classe, conseil de vie lycéenne... dès le niveau primaire, il faut donc encourager et expérimenter ces formes de participation. Les établissements peuvent également offrir l'opportunité d'agir pour les élèves qui souhaitent s'engager plus avant : tutorat, organisation de projets, participation aux tâches administratives...
3. auprès de tous les acteurs :
Les établissements scolaires doivent favoriser l'inclusion de tous, notamment les élèves en situation de handicap, et favoriser la collaboration entre leurs équipes : personnels enseignants mais aussi personnels soignants, personnels d'orientation, équipe de vie scolaire, accompagnants des élèves...
4. dans la relation école, établissement, territoires :
Les établissements doivent tisser des liens avec les acteurs de proximité, qui participent eux aussi de la vie de l'élève (associations, collectivités locales, acteurs économiques) et qui peuvent donner un sens pratique aux apprentissages quotidiens.

La lutte contre le harcèlement à l'école

Depuis 2011 et les Assises nationales sur le harcèlement à l'école, la question des violences et du harcèlement scolaire est devenue un enjeu de mobilisation pour les acteurs de l'Education nationale :

- des campagnes nationales de sensibilisation
- des nouvelles plateformes d'information : <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/> et le centre d'appel 30 20
- des actions déclinées en établissement

Le 5 novembre 2015 la ministre de l'Education nationale Najat Vallaud-Belkacem ouvrait la première journée nationale « non au harcèlement », RDV désormais annuel chaque premier jeudi suivant les vacances de Toussaint.



VIE DU MOUVEMENT

Engagement citoyen : les associations Familles de France aux côtés de l'école

En 2016 deux partenariats avec des établissements scolaires supérieurs :

- l'association familiale de Vannes et l'université de Bretagne Sud pour un projet de création de site internet
- la fédération départementale de Saône et Loire et l'IUT de Chalon-sur-Saône pour l'organisation d'une conférence sur les violences à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes

La formation des jeunes :

- l'association Familles de France Pays de Lagny a formé une dizaine de jeunes de Seine et Marne aux gestes de premiers secours dans le cadre de la Grande cause nationale 2016 « adoptons les comportements qui sauvent ».

Notre objectif : construire des ponts entre les familles et l'école, pour que chaque enfant y trouve sa place et sa voie de réussite !

Le mouvement Familles de France intervient dans les établissements scolaires pour des actions de sensibilisation : nouvelles technologies, jeux vidéo, addictions, justice, santé, sexualité... Des formations organisées par la fédération nationale permettent à un ensemble de bénévoles en relais local de proposer ces actions auprès de nombreux établissements.

Agréé Jeunesse et Education populaire, Familles de France intervient auprès des jeunes : nos associations proposent des accueils et des activités de loisirs multiples pour accompagner les projets, éduquer, et prévenir les risques.

En tant **qu'association familiale**, Familles de France travaille aux côtés des parents : conférences sur la parentalité, groupes de parole, café des parents, permanences et accueils... échanges et partages d'expérience pour progresser ou pour ne pas rester seuls face à ses problèmes.

Nos services aux familles :

1. Des accueils périscolaires : à la sortie de l'école, le mercredi, le temps du déjeuner ? A domicile ou en centre de loisirs ? Nos associations sont également présentes auprès des enfants et pour aider les parents à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.
2. L'aide aux devoirs : accompagnement scolaire ou cours à domicile, on peut également profiter du temps après l'école pour apprendre autrement, ou réapprendre tout ce que l'on n'a pas forcément acquis. Nos associations travaillent directement avec les professeurs pour proposer après la classe des conseils personnalisés, et une aide individualisée, pour rassurer et booster la confiance des enfants dans leurs propres capacités.
3. Des activités de loisirs, culturelles ou sportives : nos associations proposent tout type d'activités – manuelles, artistiques, sportives, ou intellectuelles... – au goût de tous les enfants. Toutes aussi importantes pour la tête que pour le corps, elles sont essentielles à l'épanouissement : elles développent la curiosité, la confiance en soi, et d'autres compétences au-delà des compétences scolaires.
4. L'éveil pédagogique : dans les bibliothèques, médiathèques et ludothèques... Un accueil spécifique pour les plus jeunes par des équipes d'animation qui proposent aux enfants, en groupe, des activités d'éveil par le jeu, des animations autour du conte et de la lecture.

12. Les effectifs de la rentrée 2016

12.1 LES EFFECTIFS

Voici les effectifs en premier et second degrés, secteurs public et privé⁶

Ecoles préélémentaires :	2 563 400 élèves <i>-0,8 % par rapport à 2015</i>
Ecoles élémentaires :	4 193 000 élèves <i>+0,6 % par rapport à 2015</i>
Cycle collège ⁷ :	3 332 388 élèves <i>+0,1 % par rapport à 2015</i>
Dont la classe de 6 ^{ème} :	819 170 élèves <i>+1,8 % par rapport à 2015</i>
Cycle lycée ⁸ :	1 598 839 élèves <i>+3,1% par rapport à 2015</i>

12.2 Quelques tendances à souligner

1. Préscolarisation à 2 ans dans les réseaux d'éducation prioritaire

Un des objectifs du gouvernement : les effectifs d'enfants scolarisés dès 2 ans en maternelle devraient augmenter de +4,3% en 2016.

2. Scolarisation des élèves handicapés

Avec près de 50 000 enfants (soit +1,4% par rapport à 2015) dans le primaire et plus de 35 000 (+1,1%) dans le secondaire, les effectifs des enfants handicapés accueillis en milieu ordinaire augmentent régulièrement.

3. Orientation au lycée

Tendance visible ces dernières années et qui se poursuit : les effectifs des filières générales et technologiques augmentent sensiblement plus rapidement (+3,1%) que les effectifs des filières professionnelles (+0,9%)

A noter que la tendance pourrait justement se ralentir en 2017 avec l'ouverture de 500 nouvelles divisions professionnelles dans des spécialités porteuses d'emploi.

4. Echec et décrochage scolaire

Les sorties sans diplôme et en cours de formations (tendanciellement plus fréquentes dans les voies professionnelles) sont en diminution, et devraient passer en dessous des 10% d'élèves (9,1% précisément) qui quitte leur formation entre la seconde professionnelle et la première.

Par ailleurs les modifications apportées au baccalauréat en 2016 (possibilité de garder les notes au-dessus de la moyenne et droit à réinscription dans son lycée) doit laisser espérer une limitation des sorties sans diplôme.

⁶ Prévisions d'effectifs d'élèves des premier et second degré pour les rentrées 2016 et 2017. Notes d'information n° 09 et 10 - Avril 2016. Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

⁷ 6^{ème} à la 3^{ème}, dont ULIS, SEGPA et préprofessionnel

⁸ Second cycle professionnel, technologique et général

13. Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES 45 ARTICLES DE L'ENQUETE EFFECTUÉE PAR FAMILLES DE FRANCE

Papeterie (17 articles)

- Cahiers de brouillon - lot de 5- 60g minimum
- Agenda scolaire (calendaire)
- Cahier de 96 pages - piqué - (21 x 29,7 cm) - 90 g - **(x2)**
- Cahier de 96 pages - piqué - (17 x 22 cm) - 90 g - **(x2)**
- Cahier de 96 pages- piqué- (24 x 32 cm) - 90g - **(x2)**
- Cahier de musique de 48 pages - (17 x 22 cm) - **à l'unité**
- Feuilletés mobiles perforés - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Copies doubles perforées - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Pochette de 12 feuilles de dessin - (24 x 32 cm) - 180 g
- Pochette de 24 feuilles de papier calque - (24 x 32 cm) - 70 g
- Classeur rigide - (21 x 29,7 cm) - dos de 4 cm - **(x2)**
- Classeur souple - (21 x 29,7 cm) - dos de 2 cm - **(x2)**
- Intercalaires - (21 x 29,7 cm) - 2 lots de 5, 6 ou 7
- Pochettes plastiques perforées (21 x 29,7 cm) - lot de 100
- Protège-cahier transparent - (21 x 29,7 cm) - **(x2)**
- Protège-cahier transparent - (17 x 22 cm) - **(x2)**
- Protège-cahier transparent - (24x32 cm) - **(x2)**

Fournitures (25 articles)

- Protège document - 40 vues - format A4 - à l'unité
- Rouleau de plastique pour couvrir les livres - 6 mètres
- Roller de correction-bande sèche- minimum 12 m
- Etiquettes autocollantes blanches - 24
- Stylo plume
- 30 petites cartouches d'encre bleue
- Crayons à papier - hb ou 2b - **lot de 2**
- Pochette de 12 crayons de couleurs
- Pochette 12 feutres- lavable- sans solvant
- Stylos à bille (x4) (assortiment de couleurs)
- Effaceur - réécrivain - **(x2)**
- Gomme
- Bâton de colle de 8 g - **(x3)**
- Rouleau de ruban adhésif avec dévidoir - minimum 7m
- Règle plate en plastique - 30 cm- incassable
- Rapporteur en plastique - 12 cm- incassable
- Equerre en plastique - 21 cm - 60°- incassable
- Taille crayon avec réservoir
- Compas simple à mine sans accessoires - avec une bague de protection
- Boîte de gouache - 5 tubes
- Pinceaux de tailles différentes - **lot de 3**
- Ciseaux -minimum 13 cm
- Trousse
- Calculatrice pour collégiens (6^{ème} à 3^{ème})
- Sac à dos ou « cartable » pouvant durer 2 ans

VETEMENTS (3 articles)

- Jogging complet (pantalon + veste (pour un enfant de 12 ans ou 138 cm)
- Chaussures de sport -1 paire (du 36 au 40)
- Chaussettes -du 36 au 40 - **(X 2)**

ANNEXE 2 : NOMBRE D'ENQUÊTES EFFECTUEES PAR DEPARTEMENT

Département	Nb enquêtes	Département	Nb enquêtes
6 Alpes-Maritimes	3	45 Loiret	9
12 Aveyron	9	50 Manche	4
13 Bouches-du-Rhône	4	55 Meuse	11
14 Calvados	2	57 Moselle	13
17 Charente maritime	1	60 Oise	9
18 Cher	28	61 Orne	2
19 Corrèze	5	66 Pyrénées-Orientales	2
24 Dordogne	3	71 Saône-et-Loire	24
26 Drôme	3	74 Haute-Savoie	5
28 Eure-et-Loir	17	75 Paris	1
30 Gard	3	78 Yvelines	2
31 Haute-Garonne	3	81 Tarn	4
34 Hérault	4	86 Vienne	10
35 Ille-et-Vilaine	30	92 Hauts de seine	2
36 Indre	3	93 Seine-Saint-Denis	16
37 Indre-et-Loire	2	94 Val de marne	2
41 Loir-et-Cher	9	95 Val d'Oise	3
42 Loire	12		